

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17131664

de

Justiz, Belgische Kanzlei
des Handelsgerichts Brüssel

06-09-2017

iA/
der Greffier

N° d'entreprise : 0402.316.705

Dénomination

(en entier) : **Les Autobus Blaise**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **John Cockerillstrasse 17, 4780 Saint Vith****Objet de l'acte : Ratification nomination commissaire - attribution pouvoir spécial**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises BCVBA, ayant son siège social situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Monsieur Ronald Van Den Ecker, ayant son bureau à 2140 Borgerhout, Joe Englishstraat 52, en tant que commissaire de la Société pour une période de 3 ans dont le premier exercice est 2016.

L'assemblée générale décide d'attribuer une procuration spéciale à Tim Baart, Hilde Tobback et Nicolas Bosschaerts, avocat et employés du cabinet d'avocats Laga, ayant son siège situé à Gateway building, Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, agissant séparément, afin de remplir toute les formalités relatives à la publication des présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge (y compris la signature de chaque page sans exception des formulaires spéciaux I et II pour le dépôt au greffe du Tribunal de commerce) et de remplir toute les formalités relatives à l'inscription, la modification et la radiation de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et à cet effet, signer tout document, y compris tout formulaire devant un ou plusieurs guichets d'entreprises.

Pour copie conforme

Hilde Tobback
Mandataire

Le document suivant est déposé au greffe du Tribunal de Commerce en mée temps que le présent formulaire:

- copie du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).